

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

**Annonce n° 929**  
**95 - Val-d'Oise**  
**ASSOCIATIONS**  
**Créations**

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise

**CAFEASSO.**

*Objet* : exercice d'activités économiques avec but social et collectif dans le domaine de la petite restauration et bar associatif ; la vente de produits alimentaires et naturels ; la mise en place de cours de cuisine, de découverte nature, de bricolage et autres ateliers créatifs ; l'organisation d'évènements, d'animations, de communication dans différents lieux ; la location et sous location de salles de l'association pour des activités exercées par d'autres associations ou des professionnels particuliers en rapport avec la restauration, le bien être, l'alimentation, la culture, le domaine artistique, la transition et autres actions alternatives ; l'exploitation agricole et maraîchère, la transformation, le conditionnement des produits correspondants pour l'autoconsommation en restaurant, la production d'objet en autoconstruction pour l'autoconsommation et la vente ; l'organisation de stages de formation en rapport avec l'activité de l'association ; la mise à disposition et la mutualisation de matériel ; l'association collégiale "caféasso" se donne la possibilité d'utiliser tous les moyens d'actions pour parvenir à cette finalité tant en terme de partenariats, de structuration, de financements et tout type d'action, elle pourra en temps utiles, par décision des adhérent-e-s convoqué-e-s en assemblée générale extraordinaire, gérer les activités dudit café associatif

*Siège social* : Hôtel de ville, place Georges Clémenceau, 95620 Parmain.

*Date de la déclaration* : 1 août 2017.